

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

2^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 4 octobre 2022 à 18 h, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté

Membre du conseil d'administration qui assiste à la rencontre :

Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente du CA

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2022 à 17 h 59.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CEX-22-23-007

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

DE RETIRER le point 2.3 – Travaux de déneigement, contrat de 3 ans {36 lots} – Adjudication de contrats et ;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant ;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2022
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École secondaire Guillaume-Couture – Projet de rénovation intérieure – Services professionnels – Architectes, ingénieurs – Adjudication de contrats
- 2.2 École des Pixels – Aménagement de la cour d'école – Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif

CEX-22-23-008

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 août 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 août 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

**CEX-22-23-009
SRM**

2.1 École secondaire Guillaume-Couture – Projet de rénovation intérieure – Services professionnels – Architectes, ingénieurs – Adjudication de contrats

ATTENDU que la dirigeante de l'organisme a constitué un comité de sélection pour le choix des firmes de professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux relatifs au projet de rénovation intérieure de l'École secondaire Guillaume-Couture;

ATTENDU l'appel de candidatures de services professionnels AO220706-01;

ATTENDU les offres reçues le 18 août 2022, tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, découlant des notes attribuées à chacune des firmes et du classement en résultant, de retenir les firmes suivantes, à savoir :

- **Cuatro architectes;**
- **Pluritec ltée, en mécanique et électricité;**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs mandate les firmes :

- **Cuatro architectes;**
- **Pluritec ltée, en mécanique et électricité;**

pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet de rénovation intérieure à l'École secondaire Guillaume-Couture, ces firmes ayant obtenu le meilleur classement à la suite de l'analyse effectuée par le comité de sélection mandaté à cet effet, tel qu'il appert aux documents soumis à l'attention des membres du comité exécutif;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-22-23-010
SRM**

2.2 École des Pixels – Aménagement de la cour d'école – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220809-08 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux d'aménagement de la cour d'école, pour l'École des Pixels;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 20 septembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, Nvira.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction Marc Bolduc inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux d'aménagement de la cour d'école, pour l'École des Pixels, pour un montant de 219 400 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-22-23-011

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Sandra Cauchon
Secrétaire générale